

CAPa Jardinier Paysagiste

Formation en 2 ans
30% en centre de formation - 70% en entreprise

Les conditions d'admission

- Être issu(e) d'une classe de 3ème générale, professionnelle ou SEGPA, d'un BEP ou CAP ou autre diplôme
- Avoir un maître d'apprentissage et être âgé de 16 à 29 ans pour la formation en apprentissage
- Posséder une forte motivation pour les métiers du Paysage, admission sur dossier et entretien

Modalités d'accès

- Formation initiale : accessible après rendez-vous d'inscription avec la directrice
- Apprentissage : accessible lorsque le contrat d'apprentissage est signé
- Formation continue : accessible dès que l'entretien de positionnement est réalisé et que l'acceptation du financement est accordée (15 jours à 1 mois selon le financeur)

Les objectifs de la formation

- Acquérir des compétences techniques et professionnelles
- Être capable de recevoir des instructions générales, savoir prendre des initiatives élémentaires, exécuter des travaux nécessitant un savoir-faire manuel et savoir utiliser des petits matériels courants de la profession
- Obtenir un diplôme de niveau 3
- S'insérer dans le monde du travail



Durée:

- Une formation en 2 ans, soit 875 heures, par alternance pour la formation initiale et l'apprentissage dont 25 semaines de formation à la MFR et plus de 54 semaines en entreprise
- Formation modulable en 1 an, soit 455 heures, pour la formation continue selon les diplômes validés précédemment

3 statuts possibles :

- Formation Initiale
- Apprentissage
- Formation Continue (cycle de 1 an)

Enseignement général

- Informatique
- Sciences Économiques Sociales et de Gestion
- Français
- Biologie - Écologie
- EPS
- Anglais
- Histoire - Géographie
- Éducation Socio Culturelle
- Mathématiques

Enseignement professionnel

- Travaux des infrastructures et entretien de la végétation
- Travaux du végétal et entretien des infrastructures
- Écologie du végétal
- Reconnaissance des végétaux
- Sciences et techniques des équipements
- La gestion différenciée

Modalités d'examens

- Formation initiale et apprentissage : 12 contrôles en Cours de Formation (80% de la notation globale) et 1 épreuve terminale orale d'explicitation de pratiques professionnelles (20% de la notation globale)
- Formation continue : Épreuves terminales en fin de formation (100% de la notation globale)

Méthode mobilisée

- L'apprenti(e) est salarié(e), il est rémunéré(e) selon l'âge et l'année de formation (de 27% à 100% du SMIC), alternant périodes en entreprise et en centre de formation
- Parcours de formation modulable en fonction des diplômes déjà acquis et/ou des objectifs à atteindre
- Accompagnement personnalisé

Les débouchés

Poursuite d'études :

- Bac Pro Aménagement Paysagers
- Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
- Certificat de Spécialisation (Construction Paysagère)
- BPA Travaux des Aménagements Paysagers

Vie active :

- S'insérer rapidement sur le marché du travail en qualité d'ouvrier polyvalent des entreprises paysagères ou des collectivités territoriales

Informations pratiques

- Tarifs : se renseigner au secrétariat de la MFR ou sur le site: <https://www.mfravesnes.org/>
- Possibilité de bénéficier d'aides régionales pour les apprentis dont l'aide au permis de conduire
- La scolarité est prise en charge par les OPCO pour la formation par apprentissage (5223€/ an)
- Accès à la carte Génération Hauts de France (HDF)
- Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

MFR Le Clos Fleuri

5 rue du Pont des Dames 59440 Avesnes-sur-Helpe

Tél. 03.27.61.42.22 - Email mfr.avesnes@mfr.asso.fr

